Archives parlementaires

Résumé de l'adresse de la société populaire de Bedarrieux (Hérault) qui présente à la Convention le don patriotique du citoyen Fabregat, lors de la séance du 11 messidor an II (29 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Résumé de l'adresse de la société populaire de Bedarrieux (Hérault) qui présente à la Convention le don patriotique du citoyen Fabregat, lors de la séance du 11 messidor an II (29 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 274;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25513_t1_0274_0000_16

Fichier pdf généré le 30/03/2022

vertus qui ont combattu les crimes et les tyrans : les crimes ont été abattus, et les tyrans et leurs esclaves se sont retirés consternés et en division.

« Lebon, qu'on avait calomnié, a pris dans le département où il était en mission des mesures qui ont beaucoup contribué à ces victoires. Les représentants du peuple ont donné au courage toute son extension; les généraux aussi ont fait leur devoir. Ce sont les principes, ce sont les vertus du peuple qui partout sont mis en pratique. Nous voyons Jean-Bon Saint-André, nous verrons aussi Robespierre qui a eu sa part aux succès de l'armée d'Italie; nous voyons Geffroy; et quand chacun concourt ainsi au salut de la patrie, son triomphe ne peut pas être douteux (1).

Mention honorable, insertion au bulletin.

59

Un membre de la société populaire de Belleville, le citoyen Bon-Fillon, commandant de la garde nationale de cette commune, présente un projet de batteries flottantes, construites de matières incombustibles, propres à bombarder et à battre à boulets rouges. Il offre de donner tous les détails et renseignemens qu'on pourroit désirer à la suite de ce projet.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi aux comités de salut public et de la marine (2).

[Applaudissements].

60

Les Républicains composant la société populaire de la Ciotat, département des Bouches-du-Rhône, écrivent à la Convention nationale et lui témoignent leur reconnoissance et leur satisfaction sur le décret du 18 floréal, qui déclare que le Peuple Français reconnoît l'existence de l'Etre-Suprême et l'immortalité de l'ame; ils applaudissent aux travaux de la Convention et l'invitent à rester à son poste. Ils rendent graces a l'Etre-Suprême qui veille sans cesse sur la destinée des représentans, et qui a dérobé au fer des assassins deux législateurs que leur rage avoit choisis pour victimes. « Achevez, disent-ils, l'ouvrage que vous avez si glorieusement commencé; continuez à dévoiler les complots, et punissez d'une manière terrible tous les scélérats qui auront osé attenter à la souveraineté du peuple. Quant à nous, nous jurons en face de l'Etre-Suprême, de dénoncer les ennemis intérieurs de la République et de propager à jamais vos sublimes vertus ». Ils ajoutent que l'argenterie, cuivre, fonte et autres dépouilles des églises de cette commune, on été déposés au district de Marseille, pour les besoins de la République; que des chemises ont été envoyées à diverses reprises par la société, et une douzaine, il y a huit jours, à nos frères de l'armée d'Italie; que la société a aussi fait passer aux représentans du peuple au Port de la Montagne, il y a près de deux mois, une somme de 800 liv., provenant d'une souscription volontaire, pour cooperer aux réparations des magasins incendiés par les pirates Anglais. Ils joignent encore à leur adresse, en don patriotique, la somme de 2,000 liv. pour les frais de la guerre, et disent qu'une nouvelle souscription est ouverte pour co-opérer à la construction d'un vaisseau que leurs frères de Marseille se proposent de faire construire pour l'armée navale de la République. Enfin, ils observent que plus de 600 de cette commune sont dans ce moment au service de la République, dont 500 au moins combattent sur ses vaisseaux.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

61

L'agent national du district de Mézéne adresse à la Convention nationale une somme de 105 liv. que la commune de Muzol, cidevant Saint-Jean-de-Muzol, dépose sur l'autel de la patrie en faveur des braves défenseurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

62

La société populaire de Bedarrieux (3) **envoie à la Convention nationale une médaille déposée sur le bureau de cette société par le citoyen Alexandre Fabregat, député à la fédération de 1789, représentée par cette médaille. Ce sont, dit-elle, les seuls et derniers restes des monumens aristocratiques, indignes d'exister dans un gouvernement vraiment républicain. Elle s'empresse de la transmettre pour témoigner combien elle aime à concourir, à faire disparoître tout ce qui pourroit reproduire le souvenir de la monarchie. Elle invite la Convention à rester à son poste, et proteste que les corps de tous ses membres serviront de rempart à la représentation nationale contre les poignards des assassins.**

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

63

Le citoyen Gaviller, mercier à Chaumont, fait don à la patrie du montant de la liquidation de sa maîtrise; son intention est que la somme en soit attribuée aux défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de liquidation (5).

(1) *Mon.*, XXI, 108.
(2) *P.V.*, XL, 290. *J. Fr.*, n° 643; *J. Sablier*, n° 1408.

(1 *P.V.*, XL, 290 et XLI, 104. *J. Fr.*, n° 643; *J. Perlet*, n° 645; *J. Sablier*, n° 1408.
(2) *P.V.*, XL, 291 et XLI, 104.
(3) Hérault.
(4) *P.V.*, XL, 292 et XLI, 104.
(5) *P.V.*, XL, 292.

Persée creative commons BY: = $